



La garantie No-Worry de Lawn-Boy

Une garantie intégrale de 2 ans (garantie limitée de 45 jours pour usage commercial)

Tondeuse déchiqueteuse/à bac arrière de 53 cm (21 pouces)
Tondeuses autotractées

L'engagement True Start de Lawn-Boy

Une garantie intégrale de 3 ans (ne s'applique pas à l'usage commercial)

Modalités

Lawn-Boy Inc. et sa filiale Lawn-Boy Warranty Company, en vertu d'un accord mutuel, s'engagent conjointement à réparer le produit Lawn-Boy ci-dessous s'il est employé pour un usage résidentiel*; s'il présente un défaut de matériaux ou de fabrication ou s'il cesse de fonctionner par suite de la défaillance d'un composant; ou si le moteur Lawn-Boy True Start ne démarre pas à la première ou à la deuxième tentative au lanceur, à condition que l'entretien courant requis dans le *Manuel de l'utilisateur* ait été effectué.

Produits couverts

Cette garantie couvre le coût des pièces et de la main-d'œuvre, mais le transport est à votre charge.

Durées de la garantie à compter de la date d'achat :

Produits	Période de garantie	
	Usage résidentiel	Usage commercial
Tondeuse déchiqueteuse/à bac arrière de 53 cm (21 pouces) et accessoires	Intégrale 2 ans	45 jours
Engagement True Start	Intégrale 3 ans	S/O
Moteur	Intégrale 3 ans	90 jours
Batterie	Intégrale 1 an	Intégrale 1 an
Pièces à usure normale (courroies, lames, adaptateurs de lames, bacs à herbe, câbles et roues)	90 jours	90 jours

Garantie limitée pour usage commercial*

Les produits Lawn-Boy à moteur à essence utilisés à des fins commerciales, par des institutions ou donnés en location sont couverts contre tout défaut de fabrication ou de matériau pendant une période de 45 jours. Les défaillances de composants dues à une usure normale ne sont pas couvertes par cette garantie.

L'engagement True Start ne s'applique pas si le produit est utilisé à des fins commerciales*.

Comment faire intervenir la garantie

Si vous pensez que votre produit Lawn-Boy présente un défaut de fabrication ou s'il ne démarre plus après un ou deux essais effectués par n'importe quel adulte physiquement apte, suivez la procédure ci-dessous :

1. Demandez à un dépositaire ou réparateur Lawn-Boy agréé de prendre en charge votre produit. Pour trouver le dépositaire ou le réparateur le plus proche, consultez les *Pages Jaunes* (sous "Tondeuses à gazon") ou rendez-vous sur notre site web à www.Lawn-Boy.com. Vous pouvez aussi appeler les numéros indiqués au point 3 pour consulter notre système permanent de localisation des dépositaires Lawn-Boy.
2. Lorsque vous vous rendez chez le dépositaire-réparateur, apportez le produit et une preuve d'achat (reçu). Le dépositaire-réparateur diagnostiquera le problème et déterminera s'il est couvert par la garantie.
3. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait du diagnostic de votre dépositaire-réparateur ou des conseils prodigués, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Service de soutien à la clientèle
Lawn-Boy Inc.
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
Numéro vert : 866-216-6032 (aux États-Unis)
Numéro vert : 866-216-6031 (au Canada)

Responsabilités du propriétaire

L'entretien de votre produit Lawn-Boy doit être conforme aux procédures décrites dans le *Manuel de l'utilisateur*. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un dépositaire-réparateur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Lawn-Boy exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (dépositaire) Lawn-Boy la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer les informations de garantie, adressez-vous à l'importateur Lawn-Boy. En dernier recours, adressez-vous à Lawn-Boy Warranty Company.

Droits des consommateurs australiens : Les clients australiens trouveront des renseignements concernant le Droit australien de la consommation à l'intérieur du carton ou auprès de leur dépositaire Lawn-Boy local.

*L'usage résidentiel normal désigne l'utilisation du produit sur le terrain où se trouve votre domicile. L'utilisation dans plusieurs lieux, par des institutions ou la location est considérée comme un usage commercial, couvert par la garantie commerciale.

Ce que la garantie ne couvre pas

Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution et du moteur pour certains produits. Cette garantie expresse ne couvre pas :

- Les frais normaux d'entretien et de remplacement de pièces, telles que les filtres, le carburant, les lubrifiants, les vidanges d'huile, les bougies, les filtres à air, l'affûtage des lames, les lames usées, le réglage des câbles/de la tringlerie ou le réglage des freins et de l'embrayage.
- Les défaillances de composants dues à une usure normale
- Les produits ou pièces ayant fait l'objet de modifications, d'un usage abusif ou de négligence, et nécessitant un remplacement ou une réparation en raison d'un accident ou d'un défaut d'entretien.
- Les frais de prise à domicile et de livraison.
- Les réparations ou tentatives de réparation par quiconque autre qu'un réparateur Lawn-Boy agréé
- Les réparations requises en raison du non respect de la procédure recommandée relative au carburant (consultez le *Manuel de l'utilisateur* pour plus de détails).
 - La décontamination du système d'alimentation n'est pas couverte.
 - L'utilisation de carburant trop ancien (vieux de plus d'un mois) ou de carburant contenant plus de 10 % d'éthanol ou plus de 15 % de MTBE.
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois.
- Les réparations ou réglages nécessaires pour corriger les problèmes de démarrage causés par :
 - Le non respect des procédures d'entretien correctes ou de la procédure recommandée relative au carburant.
 - Les dommages subis par la lame de la tondeuse qui heurte un obstacle.
- Certaines conditions de démarrage exigent un ou plusieurs essais, notamment :
 - Le premier démarrage après une période de non utilisation de plus de trois mois ou après le remisage saisonnier
 - Les démarrages par temps froid, par exemple au début du printemps et à la fin de l'automne.
 - Des méthodes de démarrage incorrectes – si vous avez des difficultés à démarrer le moteur, vérifiez dans le *Manuel de l'utilisateur* que vous suivez bien les procédures de démarrage correctes. Vous éviterez peut-être ainsi une visite inutile chez un dépositaire-réparateur Lawn-Boy agréé.

Conditions générales

Toutes les réparations couvertes par ces garanties doivent être effectuées par un réparateur Lawn-Boy agréé, à l'aide de pièces de rechange agréées par Lawn-Boy. La réparation par un dépositaire-réparateur Lawn-Boy agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

Lawn-Boy Inc. et Lawn-Boy Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Lawn-Boy couverts par ces garanties, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects n'est pas autorisée dans certains états ou pays, et peut donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les États.